

Conférence annuelle de la GANHRI

Judi 16 mars 2023, 10:00 - 13:00 & 15:00 - 18:00 | Genève

La célébration des 75 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des 30 ans des Principes de Paris : Réfléchir à où nous en sommes et où nous allons à partir d'ici

I. Mise en contexte

L'année 2023 est une étape importante pour les droits de l'homme et les organisations et institutions internationales et nationales de défense des droits de l'homme.

Elle marque le 30^e anniversaire de l'adoption des Principes de Paris par l'Assemblée générale des Nations Unies et de la création d'un réseau mondial d'institutions nationales des droits de l'homme (INDH), aujourd'hui connu sous le nom d'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI). Cette année marque également le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, qui constituent la base du travail des INDH dans toutes les régions.

La conférence annuelle de la GANHRI, qui se tiendra le 16 mars 2023 en présentiel à Genève, sera une occasion opportune pour les membres et partenaires de la GANHRI de célébrer ces anniversaires.

Les Principes de Paris et la Déclaration universelle partagent un esprit commun car ils ont ouvert la voie à l'établissement de normes internationales relatives aux droits de l'homme et d'institutions indépendantes des droits de l'homme, qui soutiennent les États dans leurs efforts pour concrétiser ces normes en faveur des individus et des communautés.

L'adoption de la Déclaration universelle en 1948 a marqué un tournant. Chacun de ses 30 articles faisait écho aux aspirations d'une génération qui avait subi les terreur de la guerre, la démolition des libertés fondamentales et une perte indescriptible de vies humaines. La Déclaration universelle visait à établir un esprit de paix et de liberté pour la prochaine phase du développement humain.

Cependant, il était également nécessaire de créer des institutions aux niveaux national et régional pour veiller à ce que les dispositions de la Déclaration universelle et des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme qu'elle a inspirés puissent être mises en œuvre dans la pratique.

Alors que les INDH sont des organes relativement nouveaux, le premier appel à former des "comités locaux des droits de l'homme" remonte à 1946 du Conseil économique et social des Nations Unies. Malgré de nouveaux encouragements de la part des organes des Nations Unies au cours des décennies suivantes, les progrès vers la création d'INDH ont été lents. En 1990, il y avait moins de 20 INDH.

C'est dans cet esprit que la communauté internationale s'est réunie à Paris en 1991 dans le cadre d'un atelier de trois jours. Le résultat a été l'élaboration des [Principes concernant le statut des institutions nationales](#). Les Principes de Paris, tels qu'ils sont connus, définissent les rôles, les responsabilités et les normes minimales pour que les INDH soient considérées comme indépendantes et efficaces.

Les Principes de Paris ont été approuvés par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en 1992 et par l'Assemblée générale en 1993¹. [La Conférence mondiale sur les droits de l'homme](#), tenue à Vienne en 1993, a donné un nouvel élan à la création d'INDH conformes aux Principes de Paris.

Avec la Déclaration universelle et les principaux traités internationaux et régionaux des droits de l'homme, les Principes de Paris constituent le cadre qui oriente le travail des INDH dans leur vision d'aider

¹ Résolution 48/134 de l'Assemblée générale

à construire un monde où les gens peuvent jouir de la liberté, de la sécurité et du respect. Et par leur reconnaissance internationale, les Principes de Paris confèrent légitimité et crédibilité à une INDH, ainsi qu'une protection unique et puissante.

En 1993, un petit nombre d'INDH ont décidé d'établir un réseau mondial, reconnaissant qu'elles pourraient mieux s'acquitter de leurs lourdes responsabilités nationales en travaillant à l'unisson. La GANHRI² a commencé avec 12 membres³ et a décuplé au cours des 30 dernières années.⁴

Aujourd'hui, la GANHRI est une organisation mature et dynamique d'INDH de toutes les régions, assurant un leadership dans la promotion et la protection des droits de l'homme. La GANHRI travaille pour soutenir les INDH à travers le monde, en étroite coordination avec les réseaux régionaux des INDH et les partenaires de l'ONU et de la société civile.

À une époque où les droits de l'homme, et ceux qui les défendent, sont soumis à une pression croissante, les anniversaires de la Déclaration universelle, des Principes de Paris et de la création de GANHRI sont l'occasion pour nous de rappeler la centralité des droits de l'homme dans notre vie quotidienne ; réfléchir sur les réalisations des INDH au cours des 30 dernières années ; discuter de l'impact et de la contribution des INDH aux niveaux national, régional et international, en partenariat avec d'autres ; et mettre en évidence les mesures prises par les INDH aujourd'hui pour résoudre les problèmes urgents de droits de l'homme auxquels sont confrontées les communautés du monde entier.

II. Tracer la voie à suivre tout au long de la conférence annuelle

De multiples défis nous confrontent au début de 2023 : l'impact profond et continu de la pandémie de COVID-19 ; les effets dévastateurs des conflits et des guerres nouveaux et prolongés dans les régions ; l'impact du changement climatique sur les droits de l'homme ; et les chocs de la crise économique actuelle et leurs impacts sur les plus vulnérables.

Alors que les gens de toutes les régions du monde ont uni leurs voix dans d'importants mouvements de protestation, appelant au respect des droits de l'homme et à la reddition des comptes pour les abus de pouvoir, l'espace pour le débat et la dissidence continue de se rétrécir, les défenseurs des droits de l'homme et les INDH étant sous pression et menacés pour avoir mené leur travail de défense des droits humains.

Les réponses aux crises multiples auxquelles nous faisons face doivent être centrées sur les droits de l'homme, conformément aux dispositions énoncées dans la Déclaration universelle et les traités ultérieurs, et conçues avec les personnes dans le cadre de la solution, en permettant des canaux inclusifs, sûrs et significatifs pour le débat et la participation.

Dans ce processus, les INDH - à la fois individuellement et collectivement par le biais de la GANHRI et de leurs réseaux régionaux d'INDH - ont un rôle et des responsabilités importants.

Les INDH du monde entier, et la GANHRI en tant que voix collective, jouent un rôle vital et constructif dans la lutte contre les impacts sur les droits de l'homme de la crise complexe et multiple d'aujourd'hui. Une réponse à ces défis, tout en travaillant dans des contextes nationaux parfois restrictifs, nécessite engagement, réflexion stratégique, innovation, partenariats et collaboration. De nombreux membres de la GANHRI ont besoin de soutien et de leadership pour identifier des approches efficaces pour relever

² Initialement connu sous le nom de Comité international de coordination des institutions pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

³ Les INDH de l'Australie, du Cameroun, du Canada, du Danemark, de la France, du Mexique, du Maroc, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Sénégal, du Togo et de la Tunisie.

⁴ La liste actuelle des membres est disponible sur : <https://ganhri.org/membership/>

ces défis complexes et ont exprimé le désir de réfléchir avec leurs pairs sur le rôle des INDH et de la GANHRI sur les approches potentielles.

En plus de ces défis mondiaux, un nombre croissant d'INDH signalent que le contexte national dans lequel elles opèrent se détériore, ce qui entraîne une combinaison de facteurs qui peuvent inclure des mandats et des financements réduits, et une détérioration des conditions de travail, y compris une escalade du harcèlement des INDH et de leur personnel. La GANHRI, ses membres et partenaires continuent à fournir un soutien, une protection et des mesures d'urgence aux INDH et à leur personnel afin que les INDH puissent continuer à remplir efficacement leur mandat de promotion et de protection des droits de l'homme.

III. Objectifs

La conférence annuelle de cette année offrira aux membres de la GANHRI et aux partenaires participants l'opportunité de :

- Réfléchir à l'état actuel des droits de l'homme et identifier les défis, les priorités et les opportunités
- Réfléchir à la signification de la Déclaration universelle et des Principes de Paris dans le contexte actuel
- Présenter les expériences et les contributions des INDH dans la protection des droits de l'Homme, à la fois individuellement et en collaboration avec leurs pairs à travers la GANHRI
- Discuter des activités, des priorités et des besoins des INDH, alors qu'elles exécutent leurs mandats conformément aux Principes de Paris dans le contexte évolutif d'aujourd'hui
- Mettre en évidence le rôle important que la GANHRI a joué au fil des ans dans le soutien et la protection de ses membres, et en tant que voix collective pour la promotion et la protection des droits de l'homme
- Explorer des moyens durables pour aller de l'avant et concevoir des solutions créatives, renouveler notre engagement et libérer le plein potentiel des INDH, des réseaux régionaux et de la GANHRI, tout en travaillant avec nos partenaires, y compris des Nations Unies, pour renforcer les droits humains universels.

IV. Résultat

Une déclaration finale sera adoptée par les membres participants de la GANHRI.

V. Format et participants

La conférence annuelle sera participative et interactive. Elle encouragera tous les participants à s'engager dans un échange d'expériences, de discussions et de réflexions. La conférence annuelle aura une session d'ouverture, suivie de sessions animées par différents intervenants et de discussions de groupe interactives.

La GANHRI coordonnera également un stand de tournage pendant la Conférence annuelle, où les participants seront invités à partager leurs points de vue sur le rôle des INDH dans la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que sur l'importance des Principes de Paris.

La Conférence annuelle sera co-organisée par la GANHRI et le Bureau des droits de l'homme des Nations Unies. Une interprétation simultanée dans toutes les langues de travail de la GANHRI (arabe, anglais, français et espagnol) sera disponible.